

Qu'est-ce que la légionellose ?

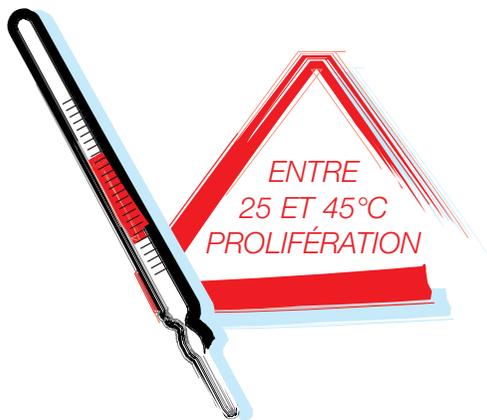
La légionellose est une infection pulmonaire accompagnée d'un syndrome grippal. Elle ne se transmet pas entre les individus.

1021 cas ont été déclarés en 2002 en France, 20% se sont révélés mortels.

Un traitement efficace existe si la maladie est diagnostiquée à temps.

Quel est le germe responsable ?

Le germe responsable de la légionellose est une bactérie : la légionelle (*Legionella pneumophila*). Les légionelles sont présentes dans les eaux naturelles (eaux souterraines, les rivières, les lacs), et elles prolifèrent dans les réseaux d'eau quand la température se situe entre 25°C et 45°C environ.



Qui peut l'attraper ?

Cette maladie touche essentiellement :

- les personnes immuno-déprimées,
- celles présentant une affection respiratoire chronique, mais aussi les personnes âgées, les diabétiques, les fumeurs.

Comment attrape-t-on la légionellose ?

La contamination de l'homme se fait en respirant des micro-goutelettes ou des aérosols d'eau contaminée par les légionelles. Boire de l'eau ne provoque pas de contamination.

Où peut-on l'attraper ?

Les principales situations d'exposition sont :

- la prise de douches,
- l'utilisation de bains à remous ou à jets,
- l'usage d'humidificateurs et de nébulisateurs respiratoires.

Certaines installations techniques de climatisation (tours aéroréfrigérantes par exemple) sont susceptibles d'émettre un panache invisible de vapeur d'eau dans l'environnement extérieur. Ce panache peut, parfois, contenir des légionelles qui sont dispersées par les vents.



Comment maîtrise-t-on le risque ?

Chacun est responsable à son niveau et doit agir

Chez soi :

- nettoyer, détartrer*, puis désinfecter** tous les éléments de robinetterie (flexibles, pommeaux de douches ...) environ tous les 6 mois et remplacer les joints et les éléments vétustes,
- faire entretenir le ballon d'eau chaude (purge, détartrage...) et maintenir en permanence, y compris la nuit, une température la plus élevée possible sans provoquer de risque de brûlure (environ 50°C).
Avant usage, et particulièrement après une absence prolongée, renouveler l'eau qui a stagné dans les circuits en la laissant couler quelques minutes.

Dans les parties communes, les gestionnaires doivent veiller :

- à maintenir les installations en bon état (absence de corrosion d'entartrage, suppression des bras morts...),
- à maîtriser la température : 60°C en production et 50°C en tout point de la distribution, en prenant garde au risque de brûlure.

En cas de contamination :

- réduire l'exposition au risque,
- réaliser un diagnostic des installations par des professionnels compétents afin de maîtriser les causes,
- assurer un suivi (maintenance, surveillance,...)

* ** voir conseils pratiques au dos du document

CONSEILS PRATIQUES

* Le détartrage s'effectue avec des détartrants classiques du commerce ou tout simplement en laissant tremper les éléments de robinetterie dans du vinaigre blanc non dilué.

** Une solution désinfectante peut être de l'eau de javel diluée : laisser tremper une demi heure les éléments à désinfecter. Préparation de l'eau de javel désinfectante
1/ diluer un berlingot d'eau de javel à 36° ou une pastille effervescente de 15g dans une bouteille d'un litre
2/ diluer à nouveau un verre à moutarde de la préparation précédemment obtenue dans 10 litres (un seau) d'eau pour faire tremper les éléments à désinfecter.

Toute analyse de légionelles est coûteuse et délicate ; elle doit être réalisée suivant la norme.

Où se renseigner ?

Site de la DRASS d'Alsace :

<http://alsace.sante.gouv.fr>

Site du ministère de la santé :

<http://www.sante.gouv.fr>

(maladies → légionellose → textes de référence)

et aux services santé-environnement ou aux services actions de santé publique des DDASS dont vous trouverez les coordonnées au dos de cette plaquette.

■ DDASS de la Meurthe-et-Moselle

4 rue Bénit - CO n°11
54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 17 44 76 - Fax : 03 83 17 44 91
E-mail : dd54-sante-environnement@sante.gouv.fr

■ DDASS de la Meuse

Cité Administrative - avenue du 94^{ème} RI - BP 549
55013 BAR LE DUC CEDEX
Tél. : 03 29 76 84 00 - Fax : 03 29 79 17 03
E-mail : dd55-sante-environnement@sante.gouv.fr

■ DDASS de la Moselle

27 place Saint Thiébault
57045 METZ CEDEX I
Tél. : 03 87 37 56 52 - Fax : 03 87 37 56 56
E-mail : dd57-sante-environnement@sante.gouv.fr

■ DDASS des Vosges

I quartier de la Magdelaine
88026 EPINAL CEDEX
Tél. : 03 29 64 66 68 - Fax : 03 29 64 66 92
E-mail : dd88-sante-environnement@sante.gouv.fr

■ DRASS de Lorraine

Immeuble "Les Thiers" - 4 rue Piroux - CO n°71
54036 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 29 14 - Fax : 03 83 39 28 93
E-mail : dr54-sante-environnement@sante.gouv.fr

■ DDASS du Bas-Rhin

Cité administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 76 79 86 - Fax : 03 88 76 76 24
E-mail : dd67-sante-environnement@sante.gouv.fr
Internet : <http://alsace.sante.gouv.fr>

■ DDASS du Haut-Rhin

Cité administrative Bât. C - 3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX
Tél. : 03 39 24 81 78 - Fax : 03 89 24 85 58
E-mail : dd68-sante-environnement@sante.gouv.fr
Internet : <http://alsace.sante.gouv.fr>

■ DRASS d'Alsace

Cité administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 76 79 86 - Fax : 03 88 76 76 24
E-mail : dr67-sante-environnement@sante.gouv.fr
Internet : <http://alsace.sante.gouv.fr>

LA LÉGIONELLOSE

Propriétaires,
gérants,
locataires
ou résidents :
**VOUS ÊTES
CONCERNÉS**